

International Simca Meeting



BELGIUM - LIBRAMONT
from 10 to 13 may 2018

info@simcabelgium.be

<http://www.simcabelgium.be>

Date limite d'inscription : 13 avril 2018

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA BOURSE D'ÉCHANGE PROFESSIONNELS

Le dossier d'inscription, au 14ème meeting international Simca, se compose de 7 pages.

- page 2: informations à propos de votre inscription
- page 3: tarifs restaurations
- page 4 et 5: **bulletin d'inscription**
- Page 6 - 7 : règlement intérieur

Contacts :

Willy MAGALHAES	0032 479 99 76 21	(Français, Español, Português)
Francis CRULS	0032 475 23 59 91	(Français, Nederlands, English)
Willy VANHEMELRYCK	0032 472 97 03 37	(Nederlands, Français, English,)
Thierry COLLARD	0032 478 23 13 32	(Nederlands, Frans, Duits, Engels, Italiaans)
Jean DUMONT	0032 477 42 05 15	(Français)

SimcaMatraTalbot club Belgium vzw-asbl

Populierenstraat 22, 1502, Lembeek Belgique

Membre FBVA N° 115 Page n° 1

L'espace vente est prévu dans le grand hall utilisé pour le rassemblement. Il s'agit donc d'un espace intérieur. Chaque emplacement couvre une surface de 5 m de long sur 4 de profondeur. Il est possible de réserver plusieurs emplacements contigus.

Tarifs : unique de 110 € pour toute la durée de la manifestation

L'installation s'effectuera à partir du mercredi 09 mai, devra être terminée le jeudi 10 mai pour 12h au plus tard. Le démontage se fera le dimanche 13 mai 2018.

Que faire ?

- compléter et signer le bulletin d'inscription et le renvoyer **à l'organisation SimcaMatraTalbot club Belgium vzw-asbl**
- - o par la poste à Willy Vanhemelryck
 Populierenstraat 22
 1502 Lembeek
 Belgique
 - o par email à info@simcabelgium.be

Votre inscription vous sera directement confirmée, par email de préférence, et un numéro de réservation vous sera communiqué, après réception de votre paiement.

Votre paiement se règle par virement sur le compte bancaire du

SimcaMatraTalbot club Belgium vzw-asbl.
Populierenstraat 22
1502 Lembeek Belgique

Compte IBAN = BE10 7765 9191 3804
BIC Code = GKCCBEBB
Communication : Libramont Marchand + votre nom

(* En Europe un virement entre comptes bancaires n'est soumis à aucun frais supplémentaire)

Merci d'avance pour votre inscription !

A bientôt.

TARIFS

1) location d'un emplacement = 110 euros quel que soit le nombre de jours

2) **LA RESTAURATION** (!!! boissons non comprises)

Le soir, les repas sont préparés par un traiteur. Pour le midi de la petite restauration sera disponible sur le site.

La soirée de gala sera organisée le vendredi soir pour permettre à chacun de s'amuser sans crainte de devoir prendre la route, aux premières heures, le lendemain.

(*)*enfants = jusqu'à 12 ans*

PETITS DÉJEUNERS (vendredi, samedi, dimanche)

Pains, croissant, jambon, fromage, boissons chaudes, jus d'orange :

.....**5 euros (adulte et enfant)**

JEUDI SOIR

- Salade bar (10 choix) en self service

- pomme de terre en robe des champs, pain baguette

- Barbecue mixed grill (4 choix de viande 400 gr par personne)

..... **Adulte 15 euros Enfant 7 euros**

VENDREDI SOIR (soirée de Gala)

- Apéritif (+ 4 zakouskis)

- Assiette ardennaise (Terrine de pâté, jambon, saucisson, crudités, toast

- Ballottine de Volaille Archiduc, croquettes, pain baguette

- Coupe fraise et mousse au chocolat

.....**Adulte 30 euros Enfant 15 euros**

SAMEDI SOIR

- Bœuf grillé à la brésilienne(croûte gros sel et poivre)

- Jambon braisé au miel

- Salade Bar, Frites fraîches et pain baguette

.....**Adulte 20 euros Enfant 10 euros**

PETITE RESTAURATION à régler sur place en euro

Cornet de pâtes (bolognaise, 4 fromages, carbonara), frites, hamburgers, tartes, gaufres

BULLETIN D'INSCRIPTION

Date limite : 13 avril 2018

DÉNOMINATION SOCIALE :

NOM : PRENOM

ADRESSE : CP Ville

E-MAIL : PAYS

TEL. PORTABLE

Réservation de l'emplacement = 110 euros x ... emplacement(s) = Euros

Restaurations (cocher les cases suivant vos choix et indiquer le nombre de personnes)

Petits déjeuners vendredi = 5 euros x ... personnes = Euros

Petits déjeuners samedi = 5 euros x ... personnes = Euros

Petits déjeuners dimanche = 5 euros x ... personnes = Euros

repas du jeudi soir 'traiteur'
du 10/05/2018 adulte = 15 euros x ... adultes = Euros
 enfant = 7 euros x ... enfant(s) = Euros

repas du vendredi soir 'traiteur' (Repas de gala)
du 11/05/2018 adulte = 30 euros x ... adultes = Euros
 enfant = 15 euros x ... enfant(s) = Euros

(repas du samedi soir 'traiteur' (Buffet froid)
du 12/05/2018 adulte = 20 euros x ... adultes = Euros
 enfant = 10 euros x ... enfant(s) = Euros

(camping : nombre de nuits x 5 euro x ... adultes = Euro

TOTAL	= euros
--------------	----------------------

14^{ème} Meeting International Simca - Libramont - Belgique du 10 au 13 mai 2018

BULLETIN D'INSCRIPTION (suite)

La validation de l'inscription ne sera effective qu'après réception du paiement

A régler par un virement sur le compte bancaire de **SimcaMatraTalbot club Belgium** vzw-asbl

Compte IBAN = BE10 7765 9191 3804

BIC Code = GKCCBEBB

Communication : Libramont marchand + votre nom

Je soussigné
Déclare avoir pris connaissance des 12 articles du règlement intérieur de l'événement et à le respecter pleinement..

Fait à le

Signature : (Mention Lu et approuvé)

Quelques informations importantes :

ATTENTION, en Belgique les chèques ne sont plus utilisés, nous ne pouvons donc accepter, en dehors de l'inscription préalable par virement bancaire, que des paiements en liquide en Euro, pour tout ce qui est dépenses sur le site.

Tous les véhicules devront être en ordre d'assurance. Le Comité organisateur de l'événement décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité, sur le site, quant aux éventuels dommages causés aux véhicules et aux personnes dès lors que les éléments directement liés à la responsabilité de l'organisation ne sont pas explicitement mis en cause.

SimcaMatraTalbot club Belgium vzw-asbl

Populierenstraat 22, 1502, Lembeek Belgique

Membre FBVA N° 115 Page n° 5

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'accueil est ouvert de 08h à 20h (jeudi jusqu'à minuit). Le parking du site est strictement réservé aux possesseurs de véhicules SIMCA et dérivés (Talbot, Chrysler, Matra, Unic, Sunbeam, Someca...) en possession de leur autocollant numéroté remis à l'entrée du site. Différentes aires de stationnement seront mises en place afin de classer le parc par modèles et chaque emplacement sera numéroté. Ce numéro correspondra au numéro repris sur l'autocollant appliqué sur le pare-brise.

Article 2 : Le site est divisé en plusieurs zones (exposition, bourses, parking, salles de restauration), toutes devront être respectées. Un parking pour les exposants, porte-voitures et dépanneuse, sera mis en place et balisé. Toutes les remorques devront être munies d'un système antivol. Le site possède un sens de circulation, il devra être respecté. La vitesse maximale est de 20 km/h.

Article 3 : Vous êtes tenu de respecter les règles élémentaires de sécurité, de bienséance et de propreté. Pour toutes véhicules dans le grand hall, les batteries devront être débranchées et un contrôle pourra être effectué par le comité organisateur.

Article 4 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement toute personne ne se conformant pas à ces prescriptions et ceci sans aucun dédommagement. Il en sera de même pour tout conducteur de véhicule pratiquant une conduite dangereuse ou une vitesse excessive.

Article 5 : Un autocollant de contrôle vous sera remis lors de votre arrivée et devra obligatoirement être apposé sur votre pare-brise, côté passager si possible.

Article 6 : Le logement ne sera pas autorisé sur le site (camping à proximité).

Article 7 : Les enfants sont sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent. Veillez à les accompagner de nuit quel que soit le déplacement. Des rondes seront organisées de façon à sécuriser l'ensemble du site.

Article 8 : Tous les véhicules et matériels devront être couverts par une police d'assurance conforme à la législation en vigueur, que ce soit en responsabilité civile ou en circulation, et devront être aux normes en vigueur pour la circulation si ces dernières sont applicables au véhicule. Même sur le site, les véhicules qui ne seront pas en conformité, ne pourront être déplacés.

Article 9 : Les circuits touristiques n'ont pas vocation sportive. Leurs objectifs est de vous faire profiter des beautés de la région, tout en vous amusant. Veillez à respecter strictement le code de la route et vous munir de tous les documents nécessaires à votre véhicule et à vous-même (permis, assurance, carte grise, gilet de sécurité, etc...)

Article 10 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité, sur le site, quant aux éventuels dommages causés aux véhicules et aux personnes dès lors que les éléments directement liés à la responsabilité de l'organisation ne sont pas explicitement mis en cause.

Article 11 : La bourse d'échange aura lieu tous les jours de 09h30 à 18h00.

Article 12 : Toute exposition de pièces et autres objets pour la vente, en dehors de l'espace bourse est strictement interdite. Seul la vente de pièces de rechange entre participants (vente « coffre de voiture ») sera admise